



BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2024 À 18H00
Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
5	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
6	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
7	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
9	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
10	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
11	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
12	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
13	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
14	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
15	MERY	FONTAINE Nathalie	
16	MOTZ	CLERC Daniel	
17	MOUXY	PERSON Armelle	
18	ONTEX	CARRIER Christiane	
19	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	Départ après la délibération 3
20	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
21	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
22	SAINT OURS	ALLARD Louis	
23	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
24	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
25	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
26	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
27	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
28	VOGLANS	MERCIER Yves	

25 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 OCTOBRE 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 13 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 28 présents et 1 procuration.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 1 Année : 2024
Exécutoire le : 15 NOV. 2024
Publiée / Notifiée le : 15 NOV. 2024
Visée le : 15 NOV. 2024

ADMINISTRATION GENERALE Désignation du secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats, conformément aux articles L. 2121-15 et L. 5211-1 du CGCT.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la désignation de Julie NOVELLI en tant que secrétaire de séance.

Aix-les-Bains, le 5 novembre 2024

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julie Novelli", written over a faint horizontal line.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 28
- Présents et représentés : 29
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 1 : Désignation du secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte : 15/11/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 15/11/2024

Numéro de l'acte : d5186 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20241105-d5186-DE

Date de décision : 05/11/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.3. Autres